

Gauche bdo

JOURNAL POLITIQUE SUCCESSION DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE PAR LÉON NICOLE EN 1944



Alors que les retraites des fonctionnaires genevois et neuchâtelois sont attaquées, l'USS prépare une initiative pour augmenter l'AVS page 4

Bernard Arnault magouille en Belgique page 6

Jean Ziegler voit «une scandaleuse régression» dans la nouvelle constitution

GENÈVE • A l'encontre du mot d'ordre socialiste, Jean Ziegler et deux anciens présidents du parti sont opposés au projet de nouvelle constitution soumis en votation le 14 octobre.

Alors que le Parti socialiste genevois (PSG) invite le peuple à approuver le projet de nouvelle constitution, voire à voter blanc comme la Jeunesse socialiste, il paraît loin le temps où celle-ci brandissait un phallus stigmatisant la droite, où le conseiller national Carlo Sommaruga invitait la gauche à désertier la Constituante, avant que le président du parti de l'époque, René Longet, n'appelle carrément à la dissoudre. Cependant, à l'encontre du mot d'ordre du parti, des figures socialistes sont résolument opposées au texte soumis en votation le 14 octobre.

Un texte inacceptable
Dominique Hausser et Christian Brunier

«J'ai toujours dit que la révision de la constitution genevoise, vu le rapport de force politique en place, n'était pas une bonne idée: le risque de perdre un certain nombre d'acquis étant bien plus important que la chance de voir des améliorations», explique Dominique Hausser. «Les travaux de la Constituante ont montré pendant les premières années de ses travaux que mes craintes étaient fondées. Et c'est grâce à l'énergie des forces progressistes de la Constituante que le texte final est moins pire que ce que nous avons lu dans les premières versions. Cependant, s'il peut sembler que le texte proposé couvre le même périmètre que la constitution actuelle, il y a quelques éléments fondamentaux qui rendent le texte inacceptable.» Pour l'ancien député et président du PSG, «la primauté de l'initiative privée sur la promotion du bien public est clairement un retrait par rapport au texte actuel, qui défend le service public. C'est le seul point que l'on pouvait ainsi opposer à la constitution fédérale, qui conforte la primauté du privé sur le public. L'ensemble des droits annoncés sont certes essentiels, mais ils sont déjà définis dans la constitution fédérale et les textes internationaux ratifiés par la Suisse. Donc le nouveau texte n'apporte rien au



Comme d'autres socialistes, le sociologue est «absolument opposé» à ce qu'il qualifie de «constitution néolibérale». (photo Rama)

citoyen qu'il n'ait déjà. Le maintien de l'organisation communale actuelle, la déclaration à propos de la région et la simplification de l'organisation cantonale, qui fait disparaître les établissements de droit public de la constitution, ne constituent pas des avancées, mais plutôt un recul, le cœur du contenu d'une constitution étant de définir les buts et objectifs, mais surtout les structures qui vont les mettre en musique.» Jean Ziegler, lui, dénonce l'article 112 qui offre au

Conseil d'Etat la possibilité de «solliciter l'appui de l'armée». «Après le massacre du 9 novembre 1932, cet article est un scandale inacceptable. Que le Conseil d'Etat puisse faire appel à l'armée pour le maintien de l'ordre public est une régression scandaleuse», s'indigne l'ancien conseiller national et rapporteur spécial des Nations Unies. «Faire appel à l'armée pour des interventions intérieures, contre la société civile, est inacceptable et n'est pas conforme à la défense des libertés», abonde dans son sens Christian Brunier, ancien député et président du PSG. «L'ordre public intérieur est une tâche de la police et non de l'armée. Seule une infime minorité des constitutions cantonales prévoient ce recours aux forces armées. Genève, symbole de paix, capitale mondiale du désarmement ne peut pas voter un texte aussi rétrograde et contraire aux règles de bonne gouvernance», assure Christian Brunier. Dominique Hausser relève qu'en soumettant à autorisation les réunions et les manifestations sur le domaine public, «l'article 32 inscrit dans la constitution la légitimité de la loi sur les manifestations votées récemment» et qui a été combattue par la gauche.

«Une insulte à la classe ouvrière»

Jean Ziegler trouve une autre raison de se dire «absolument opposé» à ce qu'il qualifie de «constitution néolibérale». Il s'agit de l'article 37, qui restreint le droit de grève aux «relations de travail» et aux «obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation». La grève peut être aussi interdite à «certaines catégories de personnes» et limitée «afin d'assurer un service minimum». Ce n'est donc pas sans raison que les syndicats rejettent un texte qui prohibe la grève de solidarité et surtout la grève générale. «Cette redéfinition du droit de grève est une insulte à la classe ouvrière», souligne Jean Ziegler.

JÉRÔME BÉGUIN

Lire en page 2

IL FAUT LE DIRE...



Saluons la clairvoyance des opposants aux OGM

Une étude française, publiée récemment, arrive à la conclusion que des rats nourris avec un maïs OGM de la firme Monsanto ont beaucoup plus de chances de développer des tumeurs que des rats nourris avec un maïs conventionnel. «Pour la première fois, un OGM et un pesticide ont été évalués pour leur impact sur la santé plus longuement et plus complètement que par les gouvernements et les industriels. Or les résultats sont alarmants», indique Gilles-Eric Séralini, professeur à l'Université de Caen.

La toxicité du maïs OGM, déjà mise en évidence par nombre de recherches, est une nouvelle fois établie selon un protocole rigoureux. Pourquoi les agences sanitaires n'ont-elles pas fait ce travail? Pourquoi faut-il que ce soit une organisation extérieure à l'Etat qui arrive à ces résultats? Il y a là, une fois encore, de quoi s'interroger sur l'indépendance des instances de régulation, celles qui autorisent partout les cultures OGM sous pression des multinationales.

En 2009, nous étions plusieurs centaines à nous opposer pacifiquement aux expérimentations OGM menées en plein champ à Pully (VD). Nous demandions des garanties d'indépendance des chercheurs, nous demandions que la société civile soit entendue, nous questionnions les méthodes et les buts de ces expériences. Pour beaucoup, nous étions au mieux des rêveurs, au pire des ennemis de la science s'éclairant à la bougie, voire des traites, des saboteurs et des extrémistes. Quelles insultes n'avons-nous pas entendues?

Lentement, la vérité apparaît. Les méthodes des industriels de l'agrochimie sont découvertes, la dangerosité de leurs créations est mise en évidence, les collusions politico-économiques sont débusquées. Gageons que dans 15 ans, le travail patient réalisé par les milieux anti-OGM sera unanimement reconnu et salué.

JULIEN SANSONNENS

Une constitution qui prive 40% de la population genevoise d'expression citoyenne

Les militants de la campagne ViVRe (pour vivre, voter, représenter) ont lancé leur campagne contre la nouvelle constitution devant le Mur des Réformateurs. «Les quatre réformateurs du XVI^{ème} siècle, tous étrangers (trois Français et un Ecossois), ont fait de Genève un pôle pionnier d'innovation sociale vers qui les regards du monde se sont tournés», explique, dans un communiqué, le mouvement qui milite pour le droit de vote et d'élections des étrangers. «Les quatre-vingts «réformateurs» du XXI^{ème} siècle (soit les constituants), tous suisses par obligation, proposent de faire de Genève la lanterne rouge romande et prèchent la résignation au statu quo en matière de droits civiques.» Coordinateur de ViVRe et conseiller municipal écologiste, Julien Cart précise que «ce projet de nouvelle constitution contient nombre de retours en arrière et les

seules petites avancées n'ont que très peu de chance de pouvoir se refléter concrètement dans les années à venir. Une avancée en matière de droits politiques des étrangers aurait été appréciable. Or, les constituants ont préféré céder à la peur et au rejet des étrangers, là où tous les autres cantons romands (Jura, Neuchâtel, Vaud) ayant récemment entrepris un processus similaire de refonte de leur constitution ont fait un pas en avant en matière d'élargissement des droits civiques. Dès lors, et au vu des autres reculs important affaiblissant l'Etat social et la politique énergétique, il apparaît évident que Genève a échoué dans sa réforme et qu'il n'est pas possible de voter en faveur d'un projet de constitution qui continue de priver d'expression citoyenne 40% de la population du canton.»

JBN / PHOTO CARLOS SERRA

